

TOHU Cité des arts du cirque

Mémoire déposé dans le cadre de la consultation sur la politique de développement culturel

Ville de Montréal, octobre 2024

0. Présentation de l'organisme

Au cœur du quartier Saint-Michel, la TOHU est le seul diffuseur spécialisé en **cirque contemporain** en Amérique du Nord, accueillant chaque année une vingtaine de productions québécoises et internationales et environ 450 000 visiteurs pour toutes ses activités. Depuis vingt ans, elle participe au développement de la Cité des arts du cirque, un concept unique au monde qui rassemble l'une des meilleures écoles de formation en arts du cirque (ÉNC), le siège social international du Cirque du Soleil et la TOHU. Elle est aussi productrice de MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CiRQUE, le plus important festival international de cirque sur le continent et depuis 2022, des GÉANTS, un projet unique de relance culturelle, touristique et commerciale à fort rayonnement.

Cela étant, la TOHU possède une mission singulière à trois volets interconnectés (Cirque - Terre - Humain) et se positionne depuis 2004 comme un pionnier du développement durable par la culture grâce à ses deux volets complémentaires :

- Volet TERRE: la TOHU est le pavillon d'accueil et d'interprétation du parc Frédéric-Back, un projet majeur de reconversion environnementale porté par la Ville de Montréal sur le site d'un ancien dépotoir. De ce fait, elle offre une vaste programmation d'activités éducatives relatives à l'environnement, ainsi que de loisirs et de plein-air. Elle est aussi un leader reconnu en matière d'écoresponsabilité dans les arts vivants et sa salle de spectacle est certifiée Scène écoresponsable de niveau Or par le CQEER
- Volet HUMAIN: en vertu d'une entente pluriannuelle avec la Ville, la TOHU joue un rôle informel de maison de la culture pour le quartier Saint-Michel, à travers une programmation pluridisciplinaire gratuite et de proximité et un vaste dispositif de médiation auprès des écoles et organismes communautaires du quartier. Elle est enfin un employeur de choix pour les citoyens du quartier Saint-Michel, historiquement défavorisé mais jeune et très multiculturel, notamment en proposant une politique d'employabilité locale qui donne la priorité aux jeunes Michelois pour tous les postes d'accueil du public.

Grâce à son modèle original et à ses multiples implications, la TOHU bénéfice d'un rayonnement important, tant à Montréal qu'à l'international. Elle accueille régulièrement des délégations étrangères qui viennent étudier son modèle d'économie sociale et de revitalisation environnementale par la culture, tout en s'impliquant activement à l'échelle locale (membre du Groupe des 11, du RÉMI, de En Piste, de la CCEM, et participations aux C.A de plusieurs organismes dont Culture Montréal).

> Résumé des recommandations en page 16.

1. Considérations préliminaires sur la politique et sa gouvernance

En premier lieu, la TOHU souhaite appuyer fermement la proposition de la Ville sur le fait que la culture, dans son sens large, est de plus en plus reconnue non comme un enjeu ou un sujet en soi, mais comme une solution à une multitude d'enjeux sociétaux d'aujourd'hui.

Les artistes, les lieux de diffusion culturelle, les événements rassembleurs de toutes échelles, peuvent tous à leur façon contribuer à renforcer le vivre-ensemble et avoir des effets positifs sur : la santé physique et mentale, l'intergénérationnel, l'inclusion des communautés immigrantes, le développement économique, la vitalité des quartiers et des territoires, l'innovation (sociale comme technique), la créativité et l'audace, l'employabilité, la requalification temporaire ou permanente des bâtiments, l'aménagement des espaces publics, la préservation des parcs, espaces verts et de la biodiversité en ville, la sensibilisation aux enjeux écologiques, etc.

Par conséquent, la TOHU invite la commission à exprimer avec encore plus de vigueur qu'il est question de la politique de développement culturel de toute la Ville de Montréal, de tous ses services et de chacun de ses arrondissements. Elle ne saurait être portée exclusivement par le service de la culture, mais peut au contraire être un exemple de collaboration interservices s'appuyant sur l'expertise du service de la culture en la matière; et au-delà, un exemple de collaboration entre une administration municipale et sa société civile (organismes comme citoyens), incluant une gouvernance partagée quant aux objectifs et aux moyens de les atteindre, la cogestion de communs tangibles et intangibles, la gouvernance des données ouvertes, etc.

D'autre part, dans le contexte actuel de crise financière aigue du secteur culturel et événementiel, elle invite la Ville à solliciter l'ensemble de ses services et organismes, de sorte que les projets culturels à venir soient financés non seulement par les fonds du service de la culture, mais également par des enveloppes et programmes spécifiques du SDÉ, du SDIS, du BTER, du service de l'urbanisme et d'autres.

En d'autres termes, il s'agirait de faire de la culture une stratégie transversale à la Ville de Montréal et de développer un « réflexe culture » au sein de tous les services et organismes associés.

Recommandation 1 : que la politique culturelle de la Ville soit reconnue comme celle de tous les services liés à la Ville, incluant au niveau de la gouvernance et du financement, et que le document instaure une reconnaissance transversale du rôle de la culture.

D'autre part, si les principes directeurs énoncés dans le projet de politique sont nobles et tout à fait valides, la TOHU considère qu'un horizon de cinq ans est trop court pour décliner ces principes en plans d'action, livrer les dites actions et obtenir les changements sociétaux majeurs dont elle se prévaut.

À cet effet, la politique gagnerait à se déployer sur un minimum de 10 ans, peut-être plus, avec en perspective le 400° anniversaire de Montréal en 2042, qui pourrait représenter un moment opportun pour constater l'atteinte des objectifs de vivre-ensemble et d'épanouissement collectif évoqués.

Cela est d'autant plus important que le projet de politique, dans ses considérations préliminaires, fait état des changements démographiques importants à venir dans les prochaines décennies (vieillissement de la population, augmentation continue de l'immigration et de l'interculturalisme), puis laisse totalement de côté ces sujets dans tout le restant du document. Il serait dommage de prétendre à travailler sur des situations sociodémographiques à moyen terme mais de ne finalement se projeter qu'à travers une politique à court terme.

Recommandation 2: que la politique culturelle ne se limite pas à 5 ans mais s'autorise un minimum de 10, peut-être 15 ans pour son déploiement.

De plus, le projet de politique déposé, pour ambitieux qu'il soit, demeure trop vague quant aux intentions concrètes de la Ville (projets spécifiques, territoires à prioriser etc.). Des exemples d'actions sont mentionnés mais la plupart sont déjà en place depuis plusieurs années. On comprend qu'un plan d'action sera déposé ultérieurement, endehors du cadre de la présente consultation. Par souci de transparence et si l'on souhaite conserver une approche pragmatique et des objectifs emportant l'adhésion du milieu, la TOHU recommande d'inclure formellement le plan d'action à venir dans la démarche de consultation et de rendre public le suivi annuel des avancées.

Recommandation 3 : que le plan d'action et les projets concrets à mettre en place soient inclus dans le processus de consultation.

Enfin, dans une optique de documenter les apports bénéfiques de la culture à un grand nombre d'enjeux sociétaux (voir ci-dessus), la TOHU recommande que le plan d'action ou le suivi de la politique culturelle inclue des indicateurs ne se limitant pas au strict champ de la culture. On peut penser à une série d'indicateurs relatifs à l'empreinte environnementale de la culture (ex. émissions GES totales du secteur culturel à l'échelle montréalaise; part modale de transport des spectateurs par discipline ou par territoire; pourcentage de requalification de bâtiments existants vs constructions neuves dans les projets culturels financés) ou encore à la participation active des groupes démographiques plus vulnérables (aînés, immigrants récents...).

Ces indicateurs gagneraient à être définis en collaboration avec le milieu de la recherche et avec les organismes du milieu culturel, et dotés de cibles à atteindre à un horizon de 10 ans.

Recommandation 4 : que la politique intègre, via son plan d'action, des indicateurs et des cibles non uniquement centrés sur la culture mais aussi sur des enjeux sociaux et environnementaux connexes.

Enfin un mot sur le périmètre du projet de politique, qui semble ne prendre en compte que les infrastructures de la Ville (maisons de la culture et bibliothèques principalement) et menace de se déployer en silo en occultant largement tout l'écosystème créatif montréalais. Les lieux de diffusion indépendants et les **institutions culturelles** sont des joueurs incontournables dans la vitalité de Montréal, métropole culturelle, et la politique ne pourra pas être un succès sans s'appuyer sur leur collaboration de tous les instants. Il en va de même d'une large partie de la société civile et des autres institutions extraculturelles, par exemple les universités et leurs chaires de recherche.

Recommandation 5 : reconnaître la grande vitalité de l'écosystème et s'appuyer sur les institutions culturelles indépendantes pour garantir le succès de la politique.

2. Simplification administrative, financement, gratuité

La TOHU félicite chaleureusement la Ville pour son intention de « simplifier l'accès aux ressources et au financement » (objectif 10) et l'invite à aller plus loin dans la démarche.

Parmi différentes propositions qui ont été récemment discutées dans différents véhicules de concertation, la TOHU suggère à la Ville de :

- **Recommandation 6** Simplifier les procédures de dépôt et de reddition de compte, notamment en acceptant des documents génériques produits selon les gabarits propres à chaque organisme (ex. rapport d'activité, rapport annuel etc.)
- Recommandation 7 Créer un rôle de « guichet unique », soit un professionnel du service de la culture affecté à l'organisme, dont le rôle serait d'être l'interface première pour toute demande adressée à la Ville, qu'il s'agisse de financement, d'administration (demande de permis, questions foncières...) ou autre. La responsabilité de cet agent serait de comprendre l'ensemble des projets de l'organisme, de connaître finement les différents programmes de financement disponibles à la Ville tous services confondus (SDIS, SDÉ etc.), de prendre en charge les représentations et négociations avec ses vis-à-vis des autres servies, et d'ainsi « collecter » une variété de financements disponibles pour les communiquer en une seule fois à l'organisme partenaire.
- Par extension, consolider en une seule entente, annuelle ou pluriannuelle, tous les financements de la Ville accordés à un même organisme, pour son fonctionnement ou pour un ou plusieurs projets spécifiques¹.
- Explorer autant que possible les possibilités de congé fiscal et notamment foncier pour les OBNL qui y sont encore soumis.
- Alternativement, explorer les avenues de fiscalité dynamique, par exemple en captant une partie de plus-value foncière dans les secteurs particulièrement dynamisés par leur vitalité culturelle, afin de financer le maintien de ces activités autrement en danger de paupérisation (cf les nombreux cas d'exode des ateliers d'artistes, mais aussi la non-indexation des financements attribués aux activités gratuites au centre-ville, entre autres).
 - Une autre avenue pourrait être d'appliquer le projet de taxation sur les grands panneaux publicitaires existant à Toronto et tel que revendiqué par Culture Montréal depuis quelques années (voir leur mémoire déposé).
- Recommandation 8 Reconnaître un rôle d'institution d'utilité publique aux membres du « Groupe des 11 », assortis de programmes pluriannuels de financement spécifiquement pour leurs volets d'éducation et de développement des publics.

Recommandation 9 - Indépendamment des programmes administrés directement par la Ville, la TOHU appuie aussi sans réserve les demandes d'augmenter le budget du Conseil

6

¹ Ce processus est vraisemblablement réaliste puisqu'il vient d'être appliqué à la TOHU dans le cadre de l'entente 2025 qui lie l'organisme à la Ville via un seul document colligeant plusieurs financements issus de la culture, du bureau des festivals, du service des grands parcs et de l'arrondissement VSMPE.

des arts de Montréal mais aussi de travailler à un rattrapage historique des organismes entrés tardivement, ainsi que dans un souci d'équité entre les disciplines afin de laisser la place, là aussi, aux disciplines reconnues plus tardivement.

L'enjeu urgent des festivals

Tout cela étant dit, dans le contexte actuel de crise financière aigue du secteur culturel, la réponse de la Ville aux enjeux de financement du milieu ne peut se limiter à la mobilisation d'acteurs tiers (obj.13) et à l'incitation à mutualiser des ressources (obj.11). Ceci est particulièrement vrai dans le cadre des festivals et événements gratuits se déployant dans l'espace public. Les plafonds de financement des grands événements, notamment, n'ont pas augmenté depuis une quinzaine d'années, ce qui équivaut à une diminution importante en dollars constants, alors que les coûts de production, sécurité, logistique, pavoisement et autres ont explosé dans les dernières années. Une portion importante des festivals montréalais a déjà procédé à des réductions de programmation (retrait d'une journée, d'une scène ou diminution du nombre de performances) à financement public égal, au détriment à la fois des artistes et du public.

Ainsi, malgré le contexte financier difficile dans lequel évolue actuellement l'administration, il est indispensable de (*Recommandation 10*):

- reconnaitre plus fermement (et mieux définir) Montréal comme « ville de festivals » et déclencher une cellule d'urgence, axée sur les solutions, engageant toutes les parties prenantes publiques et privées ;
- revoir à la hausse l'enveloppe globale disponible pour les festivals et rehausser le maximum admissible par événement²;
- accélérer les projets de mutualisation évoqués depuis plusieurs années et notamment livrer les Coulisses du Quartier des spectacles ; mais aussi assumer une participation plus importante en matière d'accès à l'eau, à l'énergie et à la gestion des matières résiduelles dans l'espace public. Il incombe de plus en plus aux festivals de gérer, de façon responsable et avec une multitude de contrats externes, les matières résiduelles générées sur la voie publique par des spectateurs souvent en déambulation, à des coûts sans cesse croissants, alors que cette responsabilité semblerait plutôt être municipale. Il en va de même pour l'accès à de l'eau potable (fontaines publiques mobiles) par exemple.
- appuyer plus activement les initiatives de commercialisation et de tarification dans l'espace public (incluant les parcs), pour augmenter la possibilité de revenus autonomes

La TOHU félicite toutefois la Ville pour sa volonté de « mobiliser les grands partenaires du développement culturel » (obj. 13) ; témoigne que les attentes à cet égard sont immenses ; et propose son appui en tout temps là où la Ville le jugera utile.

7

² La TOHU accueille avec enthousiasme l'annonce du 28 octobre 2024 d'augmenter de 1M\$ l'enveloppe disponible au Fonds des festivals et événements majeurs, et encourage la Ville à aller plus loin.

Questionnements sur la gratuité

Par ailleurs, la gratuité a été érigée au fil des ans comme une valeur inaliénable de la vie culturelle montréalaise, au motif notamment qu'elle permet l'accessibilité de tous à la culture. Il est important toutefois de prendre un pas de recul dans le nouveau contexte de 2024.

Par exemple, il serait intéressant de mesurer à quel point la gratuité augmente de fait la participation culturelle des populations les plus vulnérables (notamment les couches les plus défavorisées) ou si au contraire elle ne vient pas cannibaliser l'offre tarifée auprès de publics qui auraient autrement été prêts à payer un billet, auquel cas il s'agirait d'une forme de redistribution inversée, les impôts de tous servant à financer la consommation culturelle des classes les plus aisées. Le cas échéant, il serait intéressant de réfléchir plutôt à des outils de démocratisation réelle de la culture, par exemple sous la forme de passeports ou de bons distribués à des populations ciblées (nouveaux arrivants, aînés, adolescents, ménages à faibles revenus) pour stimuler leur propre consommation culturelle.

D'autre part, la gratuité venant, par essence, sans aucun revenu autonome, elle ne peut plus continuer à être présentée au même niveau que précédemment si les subventions n'augmentent pas, dans le contexte de surchauffe inflationniste et d'explosion des salaires. Lorsque la Ville finance un festival et exige une importante programmation gratuite, ces fonds s'en vont aujourd'hui plus ou moins directement à des compagnies de sécurité, de location de clôtures et de collecte des matières résiduelles, et de moins en moins aux artistes.

Enfin et surtout, la Ville étant elle-même un important diffuseur de culture gratuite via ses propres installations (maisons de la culture, Théâtre de Verdure, programmations estivales locales...), la TOHU l'invite chaleureusement à mettre en place un mécanisme de concertation et de planification en amont, afin d'éviter de créer une concurrence dommageable à des organismes indépendants qu'elle finance en parallèle. Pour donner un exemple, il est arrivé à quelques reprises dans les dernières années que la Ville programme gratuitement des spectacles de cirque que MONTRÉAL COMPLÈTEMENT CIRQUE programmait quelques semaines plus tard avec tarification. Le même phénomène se produit certainement dans les autres disciplines.

Recommandation 11: entamer une réflexion sur les modalités de la gratuité culturelle montréalaise, afin de garantir qu'elle rejoint effectivement les objectifs qu'on lui prête.

3. Montréal, capitale mondiale des arts du cirque

Ayant au cœur de sa raison d'être le développement de la discipline du cirque contemporain à Montréal, la TOHU se félicite que le projet de politique culturelle mentionne nommément le cirque au sein d'une liste réduite de quatre « industries culturelles et créatives qui font sa renommée » (p.47).

La TOHU invite la Ville à aller plus loin et à revendiquer le statut de capitale mondiale des arts du cirque que possède Montréal depuis plus d'une décennie. Elle abrite le plus important festival de cirque contemporain en Amérique ainsi que le plus gros événement professionnel dédié à la discipline sur le continent. L'École nationale de cirque est l'une des plus importantes au monde et attire 60% d'étudiants étrangers qui demeurent ensuite à Montréal, contribuant à l'économie et à la créativité locale. S'appuyant sur les fleurons que sont le Cirque du Soleil, les 7 Doigts et le Cirque Éloize, mais aussi sur un écosystème de plus en plus complet de compagnies de plus petite taille, le cirque montréalais rayonne partout à l'international et contribue à diffuser une image créative, audacieuse, spectaculaire mais pourtant conviviale et rassembleuse, sur laquelle la Ville aurait tout intérêt à s'appuyer davantage lors de ses missions et représentations à l'étranger, ou à travers son Bureau des relations internationales.

D'autre part, le cirque contemporain est une discipline à part, qui implique des notions qui dépassent la seule activité culturelle : prise de risque, dépassement des limites (de soi-même et en groupe), renforcement de la confiance personnelle et interpersonnelle, du travail en équipe, de la littératie physique et corporelle (particulièrement durant l'adolescence), etc. Libéré des contraintes de langue, se déployant régulièrement dans l'espace public ou dans des configurations circulaires, le cirque est rassembleur, interculturel et intergénérationnel. Enfin, historiquement itinérant, le cirque est dans son ADN inclusif et bienveillant vis-à-vis de la marginalité et de la différence.

Ces éléments rejoignent le postulat décrit dans la section gouvernance (p.3) et suggèrent que le cirque peut être un laboratoire formidable de convergence entre arts et culture d'une part, et une grande diversité d'enjeux sociétaux d'autre part (santé physique, santé mentale, itinérance, inclusion des nouveaux arrivants, bienveillance).

Recommandation 12: reconnaitre formellement Montréal comme capitale internationale des arts du cirque et soutenir des projets s'appuyant sur le cirque contemporain comme un vecteur potentiel de solutions innovantes pour une multitude d'enjeux extra-culturels vécus par la Ville.

Le Quartier des arts du cirque

Depuis 2023, en concertation avec PMEMTL Centre-Est, l'École nationale de cirque, le Cirque du Soleil et avec un appui politique de principe de l'arrondissement Villeray-St-Michel-Parc-Extension, la TOHU travaille activement au développement du Quartier des arts du cirque (QuAC). Un OBNL indépendant a été constitué en ce sens et doté d'une direction générale forte.

Le QuAC est appelé à intervenir sur un territoire mouvant recouvrant l'actuelle Cité des arts du cirque, une portion de la rue Jarry Est et des avenues limitrophes, le parc Frédéric-Back, l'ancienne carrière Francon, soit une partie importante du quartier Saint-Michel au nord de la métropolitaine.

La vision du QuAC est plurielle est inclut à la fois :

- La consolidation d'un pôle culturel dédié aux arts vivants et aux industries connexes (numérique, décors et costumes, écoresponsabilité dans les arts etc.) sur le site de l'actuelle Cité des arts du cirque, où un certain nombre de terrains sont vacants ou appelés à l'être dans les prochaines années ;
- Le développement socio-économique du quartier Saint-Michel, en collaboration étroite avec la table de concertation locale (VSMS) et les organismes communautaires la composant, dans le but de répondre à une diversité d'enjeux récurrents (mobilité, alimentation, sécurité urbaine, verdissement, employabilité locale, inclusion des nouveaux arrivants...) par les arts, principalement mais non exclusivement les arts du cirque (on notera d'ailleurs la présence importante sur le même territoire des Ateliers 3333 d'arts visuels).

À terme, la TOHU et les partenaires fondateurs du QuAC visent à le positionner comme un quartier culturel dynamique venant en complémentarité avec d'autres sur le territoire métropolitain – comme le Quartier des spectacles par exemple - ; tout en accélérant la réhabilitation du quartier Saint-Michel et en renforçant le sentiment d'inclusion et d'appartenance de tous au sein du quartier.

La TOHU demande avec beaucoup d'enthousiasme que le projet de politique culturelle de la Ville mentionne nommément le Quartier des arts du cirque et le positionne comme un territoire prioritaire à développer, particulièrement dans le contexte où Saint-Michel reste un désert culturel relatif en plus d'un quartier vivant une juxtaposition d'indices de défavorisation économique, sociale et environnementale (cf les récents travaux du PUM ou encore les premières pages contextuelles du mémoire de l'Espace culture de Saint-Michel déposé dans le cadre de la présente consultation).

La démarche s'inscrit aussi dans la stratégie de relance de l'Est de Montréal, notamment à la suite de l'étude Bellerose de la CCEM sur le potentiel récréotouristique de l'Est (2022) et aux démarches initiées dans les dernières années par Culture Montréal pour revitaliser la culture dans l'Est de la Ville.

Cette reconnaissance formelle et cette priorisation incluent :

- D'appuyer politiquement et administrativement le QuAC dans toutes ses démarches auprès des autres services de la Ville (urbanisme, stratégie immobilière, développement économique, mobilité, grands parcs, diversité sociale, environnement...) ainsi qu'auprès des autres partenaires et paliers de gouvernements;
- De soutenir les efforts de la TOHU pour déployer un pôle culturel, récréatif et touristique sur son terrain et sur les territoires adjacents, en collaboration avec le parc Frédéric-Back dont elle assume le rôle de pavillon d'accueil et d'interprétation ;
- D'identifier et diriger vers ce nouveau pôle d'emploi toutes les démarches de développement immobilier culturel et collectif qui semblent pertinentes et en adéquation avec le projet (centres de création, de diffusion, de collectionnement muséal ou autre);
- De prendre en considération, dans ses politiques relatives à l'écosystème muséal montréalais, la naissance prochaine d'un Musée international des arts du cirque, à la création duquel travaillent la TOHU et le QuAC depuis deux ans, et qui viendrait naturellement s'insérer dans le périmètre établi ;
- D'appuyer le déplacement d'un certain nombre de grands événements culturels (festivals) vers ce secteur, en collaboration avec la TOHU;
- De travailler étroitement avec la STM pour augmenter, par tous les moyens possibles, la connectivité du secteur avec le reste de Montréal, et ce à court terme (augmentation dès 2025 de la fréquence d'autobus les soirs et weekends) comme à long terme (accélération-devancement des projets de transport collectif structurants proposés dans le PUM pour les axes Jarry Est, Papineau et St-Michel).

Recommandation 13 : identifier formellement le Quartier des arts du cirque comme secteur à développer prioritairement et user de son leadership pour faciliter le développement d'initiatives, immobilières ou non, allant de ce sens.

4. Culture et transition socioécologique :

Parmi les différentes responsabilités qu'elle assume dans le cadre du volet TERRE de sa mission, la TOHU a cofondé et copréside depuis 2021 la commission permanente Transition écologique de Culture Montréal. Dans ce cadre, elle contribue activement à la réflexion sur les liens entre arts et environnement, particulièrement à l'échelle municipale. Les quelque 60 organismes artistiques, scientifiques et environnementaux membres de la commission discutent ainsi régulièrement plusieurs pistes d'action, parmi lesquelles la TOHU souhaite nommer spécifiquement ce qui suit :

4.1 Rôle et responsabilité des artistes dans la transition

Il apparait de plus en plus évident que le plus grand apport des artistes et du secteur culturel dans la transition écologique nécessaire est plutôt dans la création de contenus, de nouveaux imaginaires collectifs, de récits de transition; plutôt que dans la réduction per se des impacts environnementaux directs de la culture, lesquels demeurent très faibles et se résument essentiellement à la mobilité (voir 4.2). Les exigences en matière d'amélioration des pratiques écoresponsables sont de plus en plus importantes alors que leur impact demeure mineur à l'échelle de la métropole, et viennent gruger ressources et énergies à des individus et des organismes souvent déjà précarisés.

Ainsi, la TOHU recommande (Recommandation 14):

- De signifier nommément que la véritable valeur ajoutée socioécologique des artistes et de la culture tient dans le contenu des œuvres créées ;
- De reconnaître que la contribution des artistes et des organismes culturels à la transition doit se faire sur une base volontaire, par les artistes et organismes désireux d'aborder de front ces enjeux – et qu'il restera toujours sain qu'une majorité d'artistes s'emparent plutôt d'autres sujets dans leurs processus de création;
- De renoncer à toute reddition de compte environnementale ou d'écoresponsabilité pour les artistes et de la simplifier grandement pour les organismes;
- De mettre plutôt à disposition des artistes et compagnies qui le désirent de l'accompagnement gratuit offert par des tiers et financé « à la pièce » par la Ville, sur le modèle de ce que le Bureau des festivals et événements propose depuis 2023 en collaboration avec le Réseau des femmes en environnement;
- De concentrer les efforts de la politique et les financements disponibles pour le soutien à la création de nouveaux récits, de nouveaux imaginaires collectifs, comme cela a été initié depuis quelques années au CAM, ou encore à travers le programme *Montréal culturelle verte et résiliente*;
- De valoriser la richesse et la pluralité des récits de transition ou relatifs aux liens humain-nature, incluant notamment ceux des communautés autochtones (récits traditionnels et contemporains), et de mieux mettre en valeur auprès du grand

public et dans l'espace public les savoirs traditionnels autochtones relatifs au territoire.

4.2 Mobilité des artistes, des spectateurs, des équipements

Quels que soient le territoire et la discipline artistique étudiés, la littérature montre qu'une écrasante majorité des émissions de GES du milieu culturel provient de la mobilité. Il est donc indispensable de prendre en compte l'impact de la mobilité des artistes, des spectateurs et des équipements dans le développement culturel montréalais, particulièrement en 2024 alors que le PUM et la politique de développement culturel seront adoptés quasi en même temps.

La TOHU suggère notamment de (Recommandation 15):

- Reconnaitre le principe de la « **troisième heure de pointe** » en travaillant avec les parties prenantes concernées pour s'assurer d'une offre de services collectifs suffisante à l'heure de fin des spectacles et événements, a minima depuis les quartiers centraux vers les quartiers périphériques dans un premier temps, puis à toute l'échelle du territoire à moyen terme.
 - Augmenter la fréquence de passage des métros entre 21h et 23h du mercredi au samedi
 - Augmenter de façon ponctuelle l'offre d'autobus et métro à proximité des grandes installations culturelles et événementielles lors de festivals financés par la Ville
 - Mettre en place une cellule centralisatrice et rendre fluide le processus de circulation de l'information entre le service de la culture, la STM et les organismes culturels et événementiels, afin d'assurer un service aux 10 minutes maximum, jusqu'à 30 minutes après la fin des spectacles dès que l'on attend un minimum de 300 participants, partout sur le territoire.
- S'assurer d'une connectivité accrue entre les grandes institutions culturelles à rayonnement métropolitain, à travers une desserte de qualité en transports actifs et collectifs structurants. À titre d'exemple, la TOHU demeure encore, vingt ans après son ouverture, tragiquement sous-desservie par le transport en commun malgré son statut unique dans l'écosystème montréalais et même québécois, et une fréquentation importante par un public familial. Son public continue de se déplacer en automobile à plus de 70% l'été et à 95% l'hiver, ce qui est un nonsens dans le contexte d'urgence climatique et au vu de la mission environnementale de l'organisme.
- Collaborer avec le secteur culturel comme « secteur-cobaye » pour un passage à l'échelle du projet Colibri et/ou une réflexion collective sur le dernier kilomètre en matière de livraison d'équipements et matériaux. Le secteur culturel étant très

concentré dans les quartiers centraux, et souvent exposé à des pics de livraison suivant la saisonnalité événementielle, il permettrait d'expérimenter plusieurs types d'innovations afin de décarboner intégralement les livraisons entre les entrepôts ou pôles logistiques et les lieux de diffusion.

- Enfin, faire une mesure annuelle de la mobilité de la culture (part modale des déplacements des spectateurs, des artistes, des équipements), la publier et fixer des cibles d'amélioration collective.

4.3 Résilience et adaptation des communautés, des lieux, des événements

Comme pour de nombreux secteurs d'activité au Québec, le secteur culturel s'est avant tout concentré dans les dernières années sur les enjeux de *mitigation* des changements climatiques, mais trop peu sur les questions *d'adaptation* aux changements.

La TOHU suggère fortement à la Ville d'inclure cette notion d'adaptation dans sa politique de développement culturel, notamment car les lieux culturels – a fortiori les équipements municipaux – sont souvent des bâtiments de volume important et des lieux de rassemblement et d'accueil d'un public nombreux dans une posture de découverte, d'expérimentation.

On invite donc la Ville à (Recommandation 16):

- Penser le rôle des lieux culturels lors des épisodes météorologiques extrêmes (verglas, canicule, inondations, bris de service électrique) dont la fréquence et l'intensité sont appelées à augmenter dans les prochaines décennies :
 - Doter tous les équipements culturels municipaux (bibliothèques, maisons de la culture, musées) d'un plan d'accueil d'urgence des citoyens;
 - Accompagner les lieux culturels privés (OBL ou OBNL) dans l'adoption de plans équivalents;
 - Cartographier l'ensemble de ces lieux (publics-privés) et en rendre la liste accessible au grand public, dans une diversité de langues si nécessaire.
- Remettre sur pied le Forum des équipements culturels et prévoir des enveloppes financières spécifiques dans les aides à la rénovation des équipements culturels pour des technologies ou des infrastructures mieux adaptées à la réalité climatique de demain ; jouer un rôle de leader auprès des gouvernements québécois et fédéral pour qu'ils ajustent dans ce sens leurs propres programmes d'aides aux immobilisations.
- Tirer parti de ces bâtiments accessibles au public et ancrés dans la créativité et le savoir, pour proposer des laboratoires de l'urbanisme de demain, en augmentant les expérimentations en matière de verdissement, de lutte aux ilots de chaleur,

d'agriculture urbaine, de comestibilité de la canopée, de mise en valeur de variétés ancestrales et rustiques, de régénération de la biodiversité, etc. Ces expérimentations peuvent être menées en collaboration avec des acteurs de l'économie sociale ou du milieu communautaire.

- Accessoirement, réserver un pourcentage du budget annuel d'opération (ou du budget de construction) des équipements culturels municipaux pour ce type d'action, sur le modèle de la loi du 1% pour l'art public au Québec.
- Enfin, dans la perspective du maintien du statut de Montréal, ville de festivals (voir p.6), engager tous les événements tenus sur la voie publique, grands festivals autant qu'activités locales, dans une démarche d'adaptation et de résilience. Les événements extérieurs commencent déjà à être frappés par des événements météorologiques extrêmes (smog, canicule, pluies torrentielles etc.) qui compromettent autant la programmation que la sécurité des artistes, des techniciens et des spectateurs, que l'intégrité des équipements de scène, et risquent d'entraîner des coûts élevés, des fermetures soudaines, la chute des revenus autonomes (bar, nourriture), et une augmentation importante des coûts d'assurance. Si la Ville souhaite préserver le futur des festivals qui font sa renommée, elle doit les accompagner dans une réflexion collective sur ce que cela signifie de tenir un événement extérieur dans un monde à +2C, et quelles sont les actions à prendre aujourd'hui pour garantir leur viabilité et leur rayonnement de demain.

Résumé des recommandations :

Gouvernance

- 1. Reconnaitre la politique culturelle de la Ville comme celle de tous les services liés à la Ville, incluant au niveau de la gouvernance et du financement, et instaurer une reconnaissance transversale du rôle de la culture.
- 2. Élargir à plus de 5 ans le déploiement de la politique, éventuellement jusqu'en 2042.
- 3. Inclure le plan d'action et des projets concrets dans le processus de consultation.
- 4. Intégrer des indicateurs et des cibles non uniquement centrés sur la culture mais aussi sur des enjeux sociaux et environnementaux connexes.
- 5. Reconnaitre la grande vitalité de l'écosystème et s'appuyer sur les institutions culturelles indépendantes pour garantir le succès de la politique.

Financement et administration

- 6. Simplifier les procédures de dépôt et de reddition de compte, en acceptant des documents génériques produits selon les gabarits propres à chaque organisme (ex. rapport d'activité, rapport annuel etc.)
- 7. Créer un rôle de guichet unique et transférer aux employés de la Ville la responsabilité d'identifier au sein des autres services les fonds potentiellement disponibles ; consolider en une seule entente tous les financements de la Ville accordés à un même organisme, pour son fonctionnement ou pour un ou plusieurs projets spécifiques.
- 8. Reconnaitre un rôle d'institution d'utilité publique aux membres du « Groupe des 11 », assortis de programmes pluriannuels de financement spécifiquement pour leurs volets d'éducation et de développement des publics.
- 9. Augmenter le budget du Conseil des arts de Montréal et travailler à un rattrapage historique et à l'équité entre les disciplines.

Festivals et gratuité

- 10. Clarifier la vision de « Montréal, ville de festivals » et prendre les mesures nécessaires pour faire face à l'urgence actuelle : cellule de crise, augmentation des plafonds de financement, prise en charge par la Ville de la gestion des opérations sur l'espace public, flexibilité sur la tarification dans l'espace public.
- 11. Entamer une réflexion sur les modalités et le financement de la gratuité culturelle montréalaise, afin de garantir qu'elle rejoint effectivement les objectifs qu'on lui prête, et

mettre en place un système de concertation ville-diffuseurs pour éviter de dédoubler ou cannibaliser l'offre.

Arts du cirque

- 12. Reconnaitre formellement Montréal comme capitale internationale des arts du cirque et soutenir des projets s'appuyant sur le cirque contemporain comme un vecteur potentiel de solutions innovantes pour une multitude d'enjeux extra-culturels vécus par la Ville.
- 13. Identifier formellement le Quartier des arts du cirque comme secteur à développer prioritairement et user de son leadership pour faciliter le développement d'initiatives, immobilières ou non, allant de ce sens.

Culture et transition écologique :

- 14. Reconnaître la valeur ajoutée des artistes dans la création de nouveaux récits de transition, orienter plutôt la politique et les financements disponibles dans ce sens et diminuer la pression administrative sur l'adoption et la reddition de comptes en matière de bonnes pratiques environnementales, dont l'impact du secteur culturel est marginal.
- 15. Appuyer fortement des initiatives améliorant la mobilité collective ou active du secteur de la culture, notamment en reconnaissant le concept de « troisième heure de pointe », en fluidifiant la circulation de l'information entre les diffuseurs et la STM et en augmentant la desserte des grandes institutions culturelles. Faire une mesure annuelle de la mobilité de la culture et fixer des cibles d'amélioration collective.
- 16. Accélérer la démarche collective relative à l'adaptation aux changements climatiques, en dotant tous les équipements culturels municipaux d'un plan d'accueil d'urgence des citoyens; en réservant des enveloppes financières spécifiques pour des technologies ou des infrastructures mieux adaptées à la réalité climatique de demain; en considérant les lieux culturels comme des laboratoires de l'architecture et de l'urbanisme de demain; et en engageant les festivals et événements extérieurs dans l'adoption de plans d'adaptation spécifiques à leurs modèles d'affaires.